

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 AVRIL 2021**

Nbre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 16 puis 14 après la délibération n°2021/24
Votants : 18 puis 16 après la délibération n°2021/24

Convocation du 20 avril 212021.

L'an deux mil vingt et un, le 26 avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Karine BOUCHET, Sylvie DESBOURDELLE, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOLIGNEAU, Isabelle MORESI, Chani PETIT, Florence RIUS.

Messieurs Diogène BATALLA, Olivier CHAMBE, Guy COLENT, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER, Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Philippe DRAIS, Olivier CHAMBE (Pouvoir donné à Caroline BENOIT-GONIN), Vincent LABOURIER (Pouvoir donné à Chani PETIT)

Madame MORESI et monsieur LEYGONIE quittent la séance après la délibération n°2021/24.

Madame MORESI donne son pouvoir à Aymeric GIRARDON et monsieur LEYGONIE à madame RIUS.

Absent : Sylvie DESBOURDELLE.

2021-25/ Délibération relative à l'attribution du contrat de délégation de service public de type concession de services pour la création et l'exploitation du crématorium

Rapporteur : M.BATALLA

Par délibération, le conseil Municipal a autorisé Monsieur le maire à lancer la procédure de publicité et de mise en concurrence relatif au contrat de délégation de service public en relation avec la commission de délégation de service public.

Un avis de publicité a été envoyé au BOAMP et au JOUE en date du 21/02/2020 et publié le 23/02/2020 sous les références suivantes : BOAMP N°2020_054 et JOUE N° 2020/S039-

093548.

La date et l'heure limite de réception des plis ont été fixées au 03 février 2020 à 12h00, cette date a été modifiée avec la publication d'un avis rectificatif pour une remise des plis au 15/09/2020.

Deux plis ont été reçus.

Après examen des justifications produites et des garanties qui en ont résulté, du respect de l'emploi des travailleurs handicapés et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, la Commission de délégation de service public s'est réunie le 28 octobre 2020 à 17h00 et a établi la liste des candidats admis à remettre une offre.

Les deux candidatures ont été retenues.

Les deux offres initiales présentées étaient complètes et répondaient au cahier des charges ont été analysées.

Conformément aux articles L.1411-5 et 7 du Code Général des Collectivités Territoriales, et au règlement de consultation, après avis de la commission de délégation de service publique réunie le 28/10/2020, une phase de négociation s'est déroulée avec les deux entreprises ayant été retenues, à savoir la Société CLAREA et la société SCF.

Une réunion de négociation s'est déroulée le 1^{er} décembre 2020, des échanges de questions réponses ont également été organisés avant la réunion de négociation et après. La clôture des négociations a été prononcée et une demande de remise d'offre finale était attendue pour le 25/03/2021. Les deux candidats ont déposé une offre finale.

A l'issue de l'analyse des offres finales après négociation, et après avis de la commission de délégation de service public réunie en date du 06/04/2021, il a été décidé de proposer la signature du contrat avec la Société CLAREA. Le rapport de présentation des résultats de la consultation, évoquant les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat, ainsi que le projet de contrat a été transmis aux élus en date du 09/04/2021.

Monsieur le Maire vous propose

- d'approuver l'ensemble des dispositions sus-visées, qui vous ont été soumises dans le rapport de présentation du Maire,
- d'attribuer le contrat de création et d'exploitation d'un crématorium et d'un funérarium pour une durée de 25 ans à compter du procès-verbal de réception définitive des travaux.
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et nécessaire à son exécution.

VU le code de la commande publique ;

VU les articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de passation d'une délégation de service public,

VU les articles L. 2223-19 à L. 2223-37 du Code général des collectivités territoriales, relatifs au service extérieur des pompes funèbres.

VU les articles L. 2223-40 et suivants du Code général des collectivités territoriales concernant la gestion publique des crématoriums,

VU le rapport établi et annexé à la présente délibération présentant les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat,

VU le projet de contrat transmis aux élus en date du 09/04/2021,

Après avoir pris connaissance de ces éléments et délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'ensemble des dispositions susvisées, et présentées dans le rapport de présentation du Maire,
- d'attribuer le contrat de création et d'exploitation d'un crématorium et d'un funérarium pour une durée de 25 ans à compter du procès-verbal de réception définitive des travaux à la société CLAREA, 22 rue du Garat, 42152 L'HORME.
- d'autoriser le Maire à signer le toutes les pièces se rapportant à ce dossier et nécessaire à son exécution,

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,

Diogène BATALLA